



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 MARS 2021

WANCHY CAPVAL

L'an deux mille vingt un, le 22 MARS à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Wanchy Capval sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 29

4 absents excusés

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE
BURES EN BRAY	M.LEVEQUE JACKY
BURES EN BRAY	M.PAILLARD JEAN FRANCOIS
CLAIS	M.LEBORGNE VINCENT
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE
CROIXDALLE	M.MARTEL JEAN-PAUL
CROIXDALLE	M.LEFEBVRE LUC
FREAUVILLE	M.MARTEL CHRISTIAN ABSENT
FRESNOY FOLNY	M.DEBURE GILBERT ABSENT
FRESNOY FOLNY	M.CARPENTIER LAURENT
FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE ABSENT
FRESNOY FOLNY	Mme BEAUVIN ISABELLE
GRANDCOURT	M.DECHEZELLES ARNAUD
GRANDCOURT	M.ROBIN EMMANUEL
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET ARMELLE
LONDINIÈRES	M.DUMOUCHEL JEAN MARIE

LONDINIÈRES	Mme MARTEL REGINE
LONDINIÈRES	M.HURARD FRANCOIS
LONDINIÈRES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE ABSENTE
LONDINIÈRES	M.ANGER SEBASTIEN
LONDINIÈRES	Mme WATTELIER NATHALIE
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE
OSMOY SAINT VALERY	M.Leclerc David
PREUSEVILLE	M.VASSARD HERVE
PUISENVAL	M.LEDUE SABINE ABSENTE
SAINT AGATHE ALIERMONT	M.PEPIN MARTIAL
SAINT AGATHE ALIERMONT	M.MOREL JEAN MARC
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER BENEDICTE
SMERMESNIL	M.GRANDSIRE BRUNO
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU REGINE
WANCHY CAPVAL	M.BOINET OLIVIER
WANCHY CAPVAL	M.TAFFIN GUY

Mme Biloquet demande une modification de l'ordre du jour :

- **Nous commencerons par le sujet prise de compétence loi « LOM »
intervention de Mme Shirley BALLEUX (délibération)**
- **Délibération pour les travaux de la maison santé**

1 Loi « LOM » intervention de Mme Shirley BALLEUX (délibération)

3 séminaires ont été faits pour répondre aux questions de la loi LOM.

Mme Balleux explique que si la compétence n'est pas prise au 31 mars 2021, on ne pourra plus la prendre.

Elle insiste sur ce qu'implique la prise de compétence ; Et informe que si la communauté de communes prend la compétence, les communes peuvent garder la gestion des transports. De plus si la communauté de communes prend la compétence cela permet d'effectuer le schéma de mobilité.

Mme Biloquet fait lecture du modèle de délibération pour :

Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité

La loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions de l'article L. 5211-17 du code général

des collectivités territoriales (CGCT).

L'hypothèse d'une prise de compétence « mobilité » a fait l'objet d'une étude approfondie visée à la présente délibération.

Il peut être rappelé, comme cela est précisé dans l'étude précitée, qu'une communauté qui décide de devenir une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est compétente pour l'organisation de tous les services énumérés à l'article L. 1231-1-1 du code des transports sur son territoire intercommunal appelé « ressort territorial », la prise de compétence s'effectuant en bloc et n'étant donc pas sécable.

En revanche, une communauté de communes AOM est libre de choisir les services qu'elle souhaite mettre en place. Autrement dit, elle n'est pas tenue d'organiser tous les services énumérés par l'article L. 1231-1-1 du code des transports.

Il convient de préciser qu'elle ne peut instaurer un versement mobilité qu'à la condition d'organiser un service de transport régulier, hors transport scolaire.

Par ailleurs, la communauté de communes devra ultérieurement décider de demander le transfert (ou non) des services de transport régulier, scolaire et à la demande jusqu'alors organisés par la région et se retrouvant intégralement exécutés au sein de ressort territorial.

Enfin, la prise de compétence « mobilité » implique l'obligation pour la communauté de communes, dès lors qu'elle devient effectivement AOM, c'est-à-dire le cas échéant à l'issue de la procédure de transfert, de créer un comité des partenaires, sans condition de délai.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment son article 8, III ;

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-7 ;

Vu ...

Entendu le rapport de présentation et ses éventuelles annexes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Se prononce en faveur du transfert, à la communauté de communes, de la compétence mobilité prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « *organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code* »
- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- Charge Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux maires des communes membres, aux fins d'adoption, par les conseils municipaux de ces communes, d'une délibération concordante ;
- Charge Madame la Présidente, en cas d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, de demander à M. le Préfet de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.
-
- Le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

2 abstentions

2-Approbation du dernier PV

Le PV du 18 janvier 2021 est approuvé

3-Rapport d'orientation budgétaire 2021



Rapport d'orientation Budgétaire 2021

Préambule

La communauté de Communes de Londinières regroupe 16 communes :

- Bailleul Neuville
- Baillolet
- Bures en Bray
- Clais
- Croixdalle
- Fréauville
- Fresnoy Folny
- Grandcourt
- Londinières
- Osmoy Saint Valéry
- Puisenval
- Preuseville
- Sainte Agathe d'Aliermont
- Saint Pierre des Joncquières
- Smermesnil
- Wanchy capval

Soit une population INSEE 5340 DGF 5700 et une densité de population de 27 hab./Km². Ce qui lui vaut d'être classée en **Zone de Revitalisation Rurale**

Notre communauté de communes, de dimension modeste, tient à **valoriser son territoire rural** en ne se repliant pas sur elle-même.

Les compétences retenues dans ses statuts approuvés le 16 mars 2017.

Elle fait partie **du PETR du Pays de Bray** et participe activement aux travaux des commissions et du bureau.

Deux élus de notre communauté de commune sont vice-présidents au PETR.

Cinq sont élus au bureau.

Les projets du PETR

L'année 2021 sera consacrée :

- A la conduite de l'étude faisabilité d'un parc naturel
- A la traduction opérationnelle du projet politique du SCOT à travers le document d'orientation et d'objectifs en vue de l'arrêt du projet
- Aux réflexions relatives au lancement d'un Plan Climat Air Énergie territorial pour le compte des communautés de communes,
- À l'animation et à la gestion du programme LEADER sur le territoire de Seine en Bray,
- À la contractualisation du territoire auprès de l'État (contrat de relance et de transition écologique),
- À la coordination de la structuration du tourisme en Pays de Bray.
- A l'élaboration d'un plan d'action sur l'avenue verte,
- À la sixième édition de la manifestation culturelle « Sacré Pays de Bray ! »,
- Au lancement des réflexions en matière de stratégie culturelle en Pays de Bray,
- À l'animation et suivi du Contrat Local de Santé,
- À la validation et la mise en œuvre du plan d'action du Schéma Local de Déplacement
- À l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- À l'élaboration d'une stratégie sur l'économie circulaire,
- À l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action relatif à la déclinaison de la trame verte et bleue,
- À la poursuite de l'animation MAEC et au suivi des agriculteurs engagés,
- À la poursuite de l'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide »,
- À l'élaboration d'une stratégie locale « services à la population » : recensement, besoins, priorités, plan d'action,
- À la poursuite de la prestation de service ADS pour les communes.

Après délibération du rapport d'orientation budgétaire par le comité syndical, le budget pourra être préparé sur cette base.

Les principaux domaines de compétences

Développement économique :

1. Gestion de la zone d'activité

L'atelier inter communal est loué à la VIMO : loyer annuel = 47 923,45€

La déchetterie construite en 2017 occupe une parcelle

Il reste du terrain disponible 17400 m²

Nous sommes régulièrement en contact avec des entreprises afin de poursuivre les installations.

2. Soutenir la création et reprise de commerces et d'entreprises

Notre communauté de commune a fait le choix de conventionner avec différents organismes afin de soutenir les entreprises et les commerces de notre territoire :

Cotisations

Initiative Dieppe Bresle

participation de 1200euros/ dossier abouti ► Budget 1200€ : année 2020

Immobilier d'entreprise Département

signature de la convention avec le département qui peut intervenir à concurrence de 10% du montant du projet dans la limite de 60 000 €

La com com acte une intervention au taux de 2,5% avec un plafond de 10 000 euros par dossier ► Budget 10 000 : année 2020 = SCI Vautier Lion d'or

Fonds d'amorçage Leader

Participation de la Com Com de 6% du montant du projet compris entre 2500 et 20 000 euros soit une aide variant de 150 à 1200 € compte tenu de la participation de l'Europe, le projet se trouve subventionné au taux de 24% ► budget 3600

Fonds PME développement

1000 euros par dossier ► Budget 2000

Soit un total de 28 000 – 30 000 car il est impossible de connaître les projets qui vont aboutir.

Le conseil trouve indispensable de payer la cotisation de Seine Maritime Attractivité : 2111 ,60 euros et Bio masse Normandie 116 euros en 2020.

3. Déploiement de la fibre optique

Monsieur Vassard présente le calendrier du déploiement sur l'action sur les communes 2020-2021

Cotisation : SMN 76	2 415€
	<u>32 205€</u>
	34 620€

4. Tourisme

Nous devons valoriser et développer le tourisme :

- Aménager et mettre en valeur des points de vue et sites naturels
- Entretien de la boucle du Talou (chemin de randonnée)

Le PETR a lancé une étude de gouvernance du tourisme qui nous amènera à nous positionner en matière de gouvernance.

- Guide touristique du pays de Bray. Notre com com a participé financièrement à l'élaboration de ce guide commun à tous le Pays de Bray de seine -maritime :
- 630€ sans subvention
420€ si subvention du département

Actions : balisage chemins, organisation de randonnées, circuit des oiseaux
Salon de peinture, soirée poésie, nuit des étoiles, journée champignons
Sacré Pays de Bray (ouverture des églises)
mardi matin, ouverture au public, salon d'échange

Prévoir un budget

Les déchets ménagers

Notre objectif consiste à :

- Réduire le volume des O M collectées
- Valoriser les déchets (marché du carton fragilisé)
- Maintenir **les coûts pour que la TEOM n'augmente pas** tout en offrant un service de qualité aux habitants du territoire

5. Les OM

Nouveau marché passé en avril 2017 plus économique.

Les quantités collectées sont en 2020 → 1 246 tonnes
en 2019 → 1 174 tonnes

Il nous faut développer le **compostage** et le recyclage

6. Les recyclage papiers - verre - emballages

Nous devons tendre vers l'extension des consignes de tri.

Nous allons devoir conventionner avec CITEO pour l'extension des consignes. Il faut prévoir un budget pour l'achat de poubelles **OU** de colonnes. On peut également vider les colonnes 2 fois par semaine.

Selon l'option retenue, il faut budgétiser à hauteur de 100 000 €.

7. Suivi de la déchetterie

Emploi de gardien pour le mois d'Août

Coût de fonctionnement déchetterie (en hausse) 70 000 €

Achat de tondeuse - taille haie- souffleur = 1 717,50€

Prestation totale Ordures ménagères 395 000 euros VOIRE 400 000 euros

Ressources TEOM maintenir le taux 11% = 310 000 euros

Recette = 50 000 euros

L'ordure ménagère et la déchetterie en 2020 : 384 427,27 euros

Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Nous avons accueilli des praticiens :

- M. Marc Lethuillier : Octobre 2020
- Mme Gaëlle Lethuillier Peltier : Décembre 2020
- Une infirmière Azalé Mme Boutin.

→ Loyers annuels perçus : 20 000 €

Il convient de laisser un budget d'investissement pour un SPA.

Il nous faut prévoir un budget pour les travaux d'amélioration du confort d'été, ainsi que la ventilation des locaux.

Si nécessaire, il faudra prévoir un emprunt (ouvrir une ligne de trésorerie)

Nous avons procédé à une augmentation des loyers en fonction du bail mais nous devons reverser un trop perçu sur les charges pour donner suite au solde des comptes au 31 décembre 2020.

Volet social

8. Soutien aux associations ayant une action auprès des jeunes et des publics en difficulté.
Liste associations du territoire dont école de musique : 47 000 € de versé chaque année en moyenne

Demandes externes : CLIC → 1500 € (Agit auprès de personnes âgées)
Plate-forme de mobilité à étudier car peut être utile
Mission locale du Talou 1500€

9. Soutien action culturelle sportive, piscine

Les structures porteuses de ces activités travaillent en partenariat avec d'autres Com Com qui assurent une prise en charge différente. Il s'agit de trouver des solutions pour corriger ces inégalités et agir de manière équitable pour les jeunes habitant notre territoire Com Com Londinières ; la commission a fixé les modalités : Aide pour les entrées au centre aquatique de Neufchatel en bray pour les enfants des écoles élémentaires et les collégiens.

Aide pour le conservatoire de musique à l'école.

Prévoir un budget de 10 000€

Aide au logement dégradé, énergivore et mal adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Cette action portée par le département. (Opérateur Page 9)

Envisager une participation ponctuelle pour les familles en grande précarité.

Il est important de rénover le patrimoine afin de valoriser les logements vacants dans une période où la consommation de terres agricoles doit être contenue dans le cadre du SCOT.

La Com Com décide de financer une part des transports permettant de réduire la participation des familles.

Gratuité pour les collégiens et lycéens dont le QF est inférieur à 500

Les internes et le 3ème enfant de(tous QF concernés)

50€ pour les autres familles.

Gémapi

Compétence transférée aux syndicats de bassin versant de l'Arques et de l'Yères.

La taxe GEMAPI est ramenée à 48 160 euros ce qui laisse, une charge de 26 616 euros pour la collectivité.

	Gémapi	Hors Gémapi	Total
YERES	18 213	14 970	35 260
ARQUES	29 947	11 646	41 594
TOTAL	48 160	26 616	76 854

La participation doit évoluer de 0,7 euros par habitant **+3 800 euros**

6° Communication

Les lettres intercommunales sortent environ 4 fois par an.
La communication est dispensable pour créer du lien.

Le site internet a été modifié par Justine en 2019

Etude pour un nouveau site Internet qui permettrait à chaque commune d'avoir la « mairie » sur sa page commune.

Devis en cours : budget à prévoir

Les équipes pour la mise en œuvre de ces actions

Gouvernance

Le personnel :

Delphine Jourdain : Titulaire au 01/01/2020

Mardi 8 -15h et jeudi, vendredi 8- 13h

→ Comptabilité, facturation, suivi des subventions, secrétariat, suivi des bases sinoé Citéo

Rodolphe Boucher : Titulaire

→ Gardien de la déchetterie, travaux d'entretien, espaces verts

Brigitte Leroy : Titulaire

→ 4h de ménage à la maison de santé remboursé par les charges locatives

Signature d'une convention avec le centre de gestion afin d'assurer le coût CNRACL avec un taux de de 5,80

Coût total annuel 900€

A partir du 01/08/20 : Prévoyance prise chez Groupama → 215€

Il faut prévoir une somme de 1600€ afin de dédommager la commune de Londinières qui intervient pour différents services d'entretien.

Embauche pour la Maison France Service : La communauté de commune prévoit d'embaucher deux personnes afin de mettre un ETP temps plein au service de la Maison France Service :

Une personne à 18H /semaine

Une personne à 17H /semaine

Du temps pourrait également être passé au sein du service administratif de la com com afin de venir en soutient à Mme Delphine Jourdain.

Les élus

Pôle présidence des finances

Mme BILOQUET

Budgets, financement, analyse économique
affaires générales

Pôle économique

Mr VASSARD

Zone d'activité, haut débit, prospective et développement
Associations, PLUI, aide aux entreprises, travaux, CAO

Pôle vie sociale

Mr LEVEQUE

Communication, tourisme, maison de santé

Pôle développement durable

Mr MARTEL

déchets ménagers, déchetterie

Chacun de ces pôles sont définis en début de mandat comprenant un certain nombre de commissions.

<u>Associations</u> <u>Piscine Ecole</u>	<u>Zone activité</u> <u>Aide aux</u> <u>entreprises</u>	<u>PLUI</u>	<u>Finances</u>	<u>Maison de santé</u> <u>Social</u> (Habitat dégradé)
M. Vassard H	M. Vassard H	M. Vassard H	Mme Biloquet A	M. Leveque J
<u>Communication</u> <u>Tourisme</u>	<u>Gémapi</u> <u>Bassin V-Plan</u> <u>Climat énergie</u>	<u>OM déchetterie</u>	<u>Travaux-CAO</u>	
M. Leveque J	M. Leveque J	M. Martel JP	M. Vassard H	

Nouveaux dossiers à étudier sur l'année :

- COVID19-Impulsion résistance aide aux entreprises avec la Région
- Zone d'activité (SERAPID, projets...)
- Photocopieur
- Maison France Service
- Achat pour mutualiser nos outils numériques et mettre en place des réunions en VISIO.

Les variations budgétaires

Budget principal

Le résultat annuel de fonctionnement est de 153 556 euros.
Il a connu une progression due principalement à l'éolien. Cette progression devrait se poursuivre. Le report à nouveau est significatif. Il doit rester le plus possible dans le budget de fonctionnement.

Le budget d'investissement a connu les dépenses de la maison de santé puis de la déchetterie en 2017.

Investissement à prévoir : 100 000€

- Photocopieur
- Achat de poubelles ou colonnes
- Outils numériques

Recettes

Impôts locaux : évolution des bases → **maintien des taux**

- Progression de l'IFER constatée CVAE annoncée
- Attente de données du DRGFIP
- Gémapi 48160€ en 2020
- Maintien TEOM 11%

Dépenses

Sortie de la commune d'Avesnes en Val, en attente de la décision de la communauté de commune des Falaises du Talou.

Aide aux entreprises	30 000€
PAGE9	20 000€
Aide culture/ piscine	10 000€
Plan climat	25 000€
Personnels et élus	
Bassins Versants	

Budget maison de santé

Prévoir des travaux : Amélioration du « confort d'été » et de la ventilation.
Pour cela il serait préférable de prévoir une ligne de trésorerie.

Les loyers actuels ont été revalorisés mais des locaux sont disponibles

L'excédent reste très modeste et les départs **créent une incertitude** à court terme

Maintien des sommes

Limiter le remboursement de l'avance remboursable au montant de l'amortissement.

Remboursement caution 2000€

La com com a délibéré afin d'exonérer les deux nouveaux médecins de loyer durant 22 mois.
(jusqu'en 2022)

Budget Zone d'activité

Le loyer de la vimo 11941 X 4 (trimestres). Nous avons peu de dépenses.

L'excédent cumulé augmente et ne peut revenir vers le budget principal

Le budget nous permet d'autofinancer les travaux.

Possibilité d'investir dans la reprise d'un bâtiment si besoin.

Endettement/ évolution de la dette

La communauté de commune de Londinières n'a aucun emprunt.

Concernant l'avance remboursable faite par le BP vers la Maison pluridisciplinaire de santé, (MPS) 600 000 Euros, Ce remboursement n'est possible qu'en fonction des excédents.

Ceux-ci étant modestes, il faudra de nombreuses années avant d'avoir tout remboursé.

A ce jour nous avons remboursé 65 000 euros en 2019. Aujourd'hui nous nous limitons à l'amortissement soit 17000 euros par an.

Le fait d'avoir des loyers exonérés jusqu'en 2022 (pour deux bureaux) ne nous permet pas d'augmenter, à ce jour, les remboursements annuels.

Le rapport d'orientation est approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 22 mars 2021 à Wanchy Capval.

Le secrétaire de séance

La présidente
ARMELLE BILOQUET

4-Prise de parole

Mme BILOQUET

Mme Biloquet informe que

Mme Justine Lecointe a été recrutée pour la maison France service à partir du 31 mars pour 18 h semaine.

Une deuxième personne est recrutée nous regardons encore les modalités pour un contrat aidé.

M.MARTEL JEAN PAUL

- **La carte de la déchetterie est arrivée, elle a été distribuée dans toutes les mairies.**

Mme Carnet

Demande le tarif de cette carte en cas de perte ?

Il est évoqué un montant de 10 euros pour perte.

M.Grandsire

Demande s'il pourrait y avoir un tarif pour les

Professionnels de la déchetterie pour 4 ou 5 m³ ?

Il faut se renseigner. (Auprès de déchetterie)

- Conteneurs apport volontaire seront installées cette semaine

1 colonne à Preuseville

1 colonne Baillolet

1 colonne Fresnoy Folny

- Une réunion avec Bray Eawy pour avoir des informations sur la collecte des om .

Nous sommes en attente de chiffres afin de pouvoir établir des comparatifs. (voir si nous pouvons mutualiser)

- Il est évoqué les problèmes de dépôts sauvage : comme à Saint Pierre des Jonquières les pneus, Bures en bray des dépôts de peinture.

Pour les dépôts sauvages, il faut déposer plainte afin que des sanctions pénales soient prises.

M.VASSARD HERVE

M.Vassard distribue un tableau afin que la communauté de communes délibère sur les sommes allouées aux associations.

ASSOCIATIONS

2021

Le 22/03/2021

ASSOCIATIONS	DEMANDE	OBJET	PROPOSITION
RESTO DU CŒUR	125 €	Balance, Planche, Couteau	210 €
AHPB	880 €	Machine à café, Jacinthes	1 000 €
SYNDICAT D'INITIATIVE	1 000 €	Sentier pédagogique (connaître les arbres)	1 000 €
USL FOOTBALL LONDINIÈRES	5 792 €	Formation, Stage, Matériel	5 800 €
BLACK STARS	700 €	Débardeurs, Pompons	900 €
SAAD		Transport accompagné	
ECOLE DE MUSIQUE		Convention	10 191,28 €
HANDBALL LONDINIÈRES	6 693 €	Matériels, Formations, 50% Licences	6 700 €
TENNIS OSMOY	500 €	Chaise d'arbitre	600 €
AS COLLEGE	1 500 €	T-shirts, Bracelets	1 500 €
SARABANDE	717 €	Projecteurs, (Julie aux couleurs de l'arc en ciel)	800 €
TENNIS LONDINIÈRES	3 000 €	Garder les comptes à l'équilibre	3 000 €
GRENIER DE LA MOTHE	3 000 €	Spectacle Starmania	2 000 €
SPLENDIDE HASARD	1 000 €	Spectacle Dreams in Stone	

TOTAL 33 701 €

Il a été décidé de prévoir une ligne budgétaire pour des subventions imprévues à hauteur de 10000 euros.

Pour l'association splendide Hasard, la communauté souhaite attendre la réalisation du spectacle ;

M.Vassard informe oralement de date sur la continuité de travaux de la fibre optique.

Concernant la Z.A, nous sommes toujours en attente des réponses du SDIS et des vétérinaires.

M.LEVEQUE JACKY

Demande une Modification de la dernière délibération du 18/01/2021

Le conseil communautaire :

Approuve le projet d'optimisation et aéraulique de la maison de santé.

Accepte les travaux du projet pour un montant de 97 313€ HT.

Autorise Madame la Présidente à demander des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat : DSIL et DETR.

Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le 24 février nous avons eu la conclusion de l'analyse pour la surchauffe l'été, différentes hypothèses : beaucoup de vitrages-les puits de lumière apporte de la chaleur-l'isolation des combles ;

3 devis pour la surchauffe l'été :

*COURTOIS

*HARLIN

*PRO ENERGIE (50000€-10000€ isolation-27000€ volets-10000€ portes)

Quelques travaux ont été réalisés à la maison de santé :

- Mise en place de bordures afin de protéger les murs,
- Boite à lettre refixée,
- Un seau de sable installé pour les cigarettes,
- Le conseil communautaire délibère pour l'installation des panneaux médicaux pour 2000 €, ils seront installés par les agents de la communes de Londinières.

5-DIVERS

- Renouvellement convention fourrière animale 2021 pour SPA de Saint Aubin sur scie.
- Renouvellement convention INIATIVES DIEPPE BRESLE
- La communauté de communes de Londinières délibère pour attribuer 1500€ à la mission locale du Talou
- Une demande de livre de Saint Pierre des Jonquières

Saint Pierre pour les 200 ans du village veut offrir aux habitants un livre et souhaite demander une participation à la communauté de communes.
Le prix d'un livre est de 65 euros, il souhaite commander 200 livres.

La communauté de communes ne donne pas suite à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal